

famille religieuse et aux mœurs de ceux qui l'habitent. On lui donne le nom de *palais*, pour se conformer au langage adopté pour la demeure des évêques ; il conviendrait mieux de dire un couvent, car la maison du patriarche n'est pas autre chose. Il y vit avec ses prêtres sous une règle sévère.

On conçoit difficilement en France une construction de laquelle le bois est absent : une maison sans toit, sans poutres, sans solives, enfin une demeure tout en pierres ; des chambres voûtées, de grands corridors qui semblent creusés dans le roc, des terrasses pavées de grandes dalles, sur lesquelles on se promène comme dans l'intérieur d'une cour.

Telles sont les maisons de Jérusalem, telle est l'habitation du patriarche.

Depuis l'établissement du patriarcat latin, la langue française s'est acclimatée et généralisée à Jérusalem parmi les catholiques. Dans le palais patriarcal, chacun possède au moins cinq langues : outre le grec et le latin, trois sont particulièrement en usage : l'arabe, l'italien et le français.

Mgr Valerga, comme son successeur, est héritier légitime des patriarches latins établis à Jérusalem à l'époque des rois francs.

## XVII

### L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE

A la fin de notre séjour à Jérusalem, Mgr Bracco a décerné l'ordre du Saint-Sépulcre à plusieurs éminents pèlerins.

Il a envoyé la croix de commandeur à M. de Belcastel, à M. le comte de Lépinos et à M. de Moisdry, un des plus zélés promoteurs du pèlerinage, qui pendant plusieurs mois s'était particulièrement dévoué pour l'organisation de l'installation des pèlerins à Jérusalem. M. de la Croix et M. Saulnier ont reçu la croix de chevalier du Saint-Sépulcre.

Cet ordre doit à Mgr Valerga d'avoir repris l'éclat qu'il tenait de son fondateur, Godefroy de Bouillon. La croix, qui en est le signe distinctif, porte le nom de ce célèbre croisé couronné.

Le patriarche entonne le *Veni Creator* ; et, cette hymne étant achevée, il interroge en ces termes le récipiendaire agenouillé devant lui :

— Que demandez-vous ?

— Je demande à être chevalier du Saint-Sépulcre.

— De quelle condition êtes-vous ?

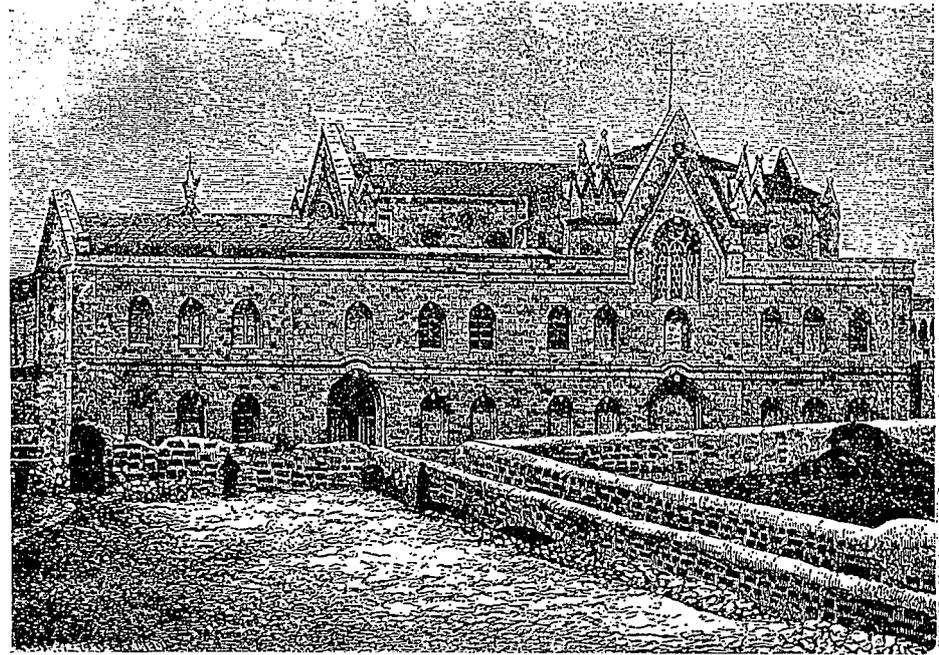
— Je suis de noble origine et né de parents honorables.

— Avez-vous de quoi vivre honnêtement et de quoi maintenir la dignité de la milice sainte ?

— Grâce à Dieu, j'ai une fortune suffisante pour soutenir l'éclat et la dignité de chevalier.

— Êtes-vous disposé à promettre de cœur et de bouche de garder les règles de cette milice sainte ?

— Je le promets."



LE PATRIARCAT LATIN DE JÉRUSALEM

Le patriarche continue :

— Si tous les hommes doivent tenir à honneur de pratiquer la vertu, à plus forte raison un soldat du Christ doit-il faire en sorte que jamais aucune tache ne vienne souiller son nom, lui qui doit se glorifier d'être chevalier de Jésus-Christ.

— De plus, il doit toujours s'appliquer à défendre la cause de la religion catholique dans les Lieux saints. Il doit surtout défendre ses droits sur les monuments sacrés de la Rédemption, et principalement sur le très Saint-Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Enfin, il doit, par ses actions et ses vertus, se montrer digne de l'honneur qu'il reçoit et de la dignité dont il est revêtu.

— Je déclare et promets, répond le chevalier, les mains dans celles du patriarche, au Dieu tout-puissant, à Jésus-Christ son Fils, à la bienheureuse Vierge Marie, d'observer tout ce que vous venez de m'imposer, comme un véritable soldat du Christ."

(à suivre)